

## Salles-la-Source : « Ranimons la cascade ! » pas convaincue

L'association Ranimons la cascade!, par la plume de son président, Bernard Gauvain, a adressé cette réponse à la préfète qui elle-même avait répondu point par point à des précédents courriers (notre édition du 2 février).

« À de multiples reprises et par de multiples moyens, nous avons essayé d'attirer votre attention sur la cascade et l'intérêt patrimonial du site de Salles-la-Source, par des rassemblements populaires, des communiqués de presse, une pétition en ligne et enfin par des courriers administratifs. Pour quelques kWh, va-t-on sacrifier un site et un patrimoine de toute beauté, dans une décision à contre-courant de tous les messages publics sur la protection du patrimoine et de l'environnement, à contre-courant de la volonté collective exprimée fortement par les habitants de Salles-la-Source, à contre-courant enfin de tous les projets collectifs de développement touristique de notre territoire ?

Il semble bien que seuls nos arguments juridiques aient justifié votre réponse écrite. Nous vous remercions pour les documents envoyés et la prise au sérieux de ce dossier. Néanmoins, en ce qui concerne le fond du dossier, malgré les affirmations de votre sensibilité à notre cause, nous ne retrouvons rien de tout cela dans votre réponse. Les questions de patrimoine, de biodiversité, de respect de la nature et des personnes qui y vivent, les questions d'environnement, de gestion de l'eau, sociales et économiques ne sont pas abordées, ignorées comme si elles n'existaient pas ou si elles n'avaient jamais été soulevées.

Reste la forme. Nous constatons que nous n'avons pas la même interprétation que vos services des différents textes et documents de ce dossier complexe. Certains points et non des moindres restent sans réponse. Selon nous, le fait qu'il ait eu des passe-droits dans le passé ne justifie en rien de les perpétuer aujourd'hui. Les juges auront donc à se prononcer sur les différentes interprétations de même que sur l'authenticité ou la validité des documents et affirmations produits par le pétitionnaire, sur votre propre interprétation des textes ainsi que sur les diverses étapes de la procédure. Nous avons espéré une ouverture à la négociation de votre part car nous pensions que vous pouviez être garante de l'équité entre les différents protagonistes et de l'intérêt général. Nous sommes obligés de constater qu'il n'en est pas question. Cela ne fait qu'accroître notre détermination.

L'actuel concessionnaire auquel vous semblez prête à accorder une nouvelle autorisation d'exploiter a pourtant prouvé en de multiples occasions dans le passé qu'il n'était ni fiable, ni digne de confiance. Le non-respect de ses engagements, financiers notamment, l'opacité de sa gestion, les nombreux exemples de désinformation dont fait preuve sa demande d'autorisation et sa

réponse au commissaire enquêteur, le non-paiement de la redevance due à la commune pendant plus de cinq ans, enfin son mépris pour les élus et la population de Salles-la-Source laissent mal augurer d'une cohabitation sereine dans le futur.

Les actionnaires de la Société hydroélectrique malgré leur renouvellement générationnel seraient-ils comme au bon vieux temps au-dessus des lois ? Quelles pressions sont exercées, au sein du ministère pour maintenir à tout prix les avantages exorbitants concédés à un groupe d'intérêt particulier au mépris des lois et au détriment des populations, qui perdurent et contraignent encore votre administration à interpréter des textes au seul avantage du pétitionnaire et à oublier les errements du passé ?

Vous le savez bien, nous avons des soutiens de personnalités de tous bords. Beaucoup nous ont affirmé vouloir vous prendre contact avec vous pour plaider notre cause, ce qui ne fait que nous conforter. C'est donc qu'elle paraît pertinente, juste et porteuse d'avenir pour beaucoup. C'est dans cet esprit que nous continuons notre travail pédagogique d'explication des faits et de l'attitude partielle de vos services et notre mobilisation s'amplifie de jour en jour. La demande d'adhésion récente à notre association du Centre de vacance de Pont-les-Bains en est un exemple convainquant. Comment imaginer en effet qu'un territoire qui mise sur le tourisme se prive de cette manière d'un élément majeur de son attractivité et de son identité ?

Avant de prendre votre décision finale, et pour compléter votre information, je vous fais parvenir aussi quelques photos de différents débits, mesurés par nos adhérents dans diverses conditions et qui éclairent concrètement l'enjeu du choix qui se présente à vous. Merci de les comparer avec celles qui vous ont été fournies en exergue des dossiers du pétitionnaire ou du commissaire enquêteur. Nous nous voyons une tromperie manifeste du lecteur.

Je me permets aussi de vous inviter à relire les cris du cœur que de multiples anonymes inscrivent jour après jour sur la pétition en ligne qui vous est adressée. Si nous n'avons pas su trouver les mots justes pour ébranler vos convictions et trouver le courage de passer outre les pressions politiques évidentes sur ce dossier, peut-être ces messages sauront-ils vous toucher...

Si nous sommes déterminés, nous n'en restons pas moins ouverts à toutes discussions avec vous-même, ayant pour seul but la recherche d'une solution équitable pour chacune des parties dans le respect des lois.

Dans le cas contraire, ayant travaillé dur et en profondeur sur tous les aspects historiques et juridiques de ce dossier et, conseillés par nos juristes qui nous ont signalé un ensemble de lacunes et de fragilités dans votre argumentation, nous saisirions, comme annoncé, le tribunal administratif. Nous sommes confiants en la justice et sereins sur ce dossier. »